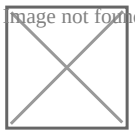

Erreur de salaire sur avenant au contrat de travail

Par **nono95**, le **06/09/2012** à **15:47**

Bonjour,

Je rentre de congé parental et intègre un nouveau poste. Je dois donc signer un avenant au contrat qui stipule un salaire supérieur au salaire prévu (négocié oralement). Je pense qu'il s'agit d'une erreur. Si mon employeur m'impose de signer un nouvel avenant, que dois-je faire? Puis-je le refuser?
Par ailleurs, si le nouveau est salaire est versé. L'employeur peut-il me demander de rembourser le "trop perçu"?

Merci de votre retour

Par **P.M.**, le **06/09/2012** à **16:39**

Bonjour,
Ce qui compte c'est l'avenant au contrat de travail signé par les deux parties et l'employeur ne pourra vous demander aucun remboursement en tout cas si le salaire n'est pas notoirement disproportionné et que vous pourrez donc réclamer...

Par **rozalita**, le **19/10/2012** à **21:39**

Bonjour
J’aimerais connaitre la suite de votre affaire, je suis presque dans le même cas que vous c’est juste que moi je suis resté presque un an dans la même situation et le jour ou ils se sont redu compte ils m’ont pas demandé de rembourser mais ils veulent baisser mon salaire de 500€ ce qui correspond au surplus de salaire touché par rapport au contrat

Par **Wiwi62410**, le **20/05/2019** à **18:29**

Bonjour j ai signé un nouvel avenant à mon contrat de travail suite à une évolution à mon poste mais après 2 mois l employeur c est aperçu d une erreur de leurs part suite à mon

nouveau coefficient il l on trot augmenter et me demande de signer un nouveau contrats qui annulera et remplace l ancien quelle sont mes droits de refusé merci pour vos réponse cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés